

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix huit
Le 28 mai à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 23 mai 2018

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Marlène GEORGET - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY- Philippe RIGAUD, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Anthony MICHEL - Jean-Bernard BIDAUD - David MENARD.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10
Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Après quoi M le maire interroge l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour, concernant l'approbation du nouveau contrat SMA NETAGIS retenu par le conseil communautaire le 12 avril 2018 : l'assemblée accepte de délibérer.

2. CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 12 avril 2018 de recourir à une prestation externalisée réalisée par la société SMA NETAGIS pour assurer, au titre de ses compétences, un Système d'Information Géographique (SIG) aidant à la prise de décision en matière de réseaux, de patrimoine et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

La prestation comprend la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation avec intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Les géomaticiens qui assureront l'exploitation du SIG délivreront leurs services à l'ensemble des Communes, ainsi qu'à la Communauté de Communes, sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2015 en vigueur au 1er janvier 2018, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les Communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des Communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;

- 0,5 jour pour chacune des Communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Le coût de cette prestation s'élève annuellement à 17 330 € HT soit 20 796 € TTC pris en charge par la Communauté de Communes.

Il est proposé que toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la Communauté de Communes fasse l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire annexé à la convention jointe à la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide :

- 1) d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la Communauté de Communes et les Communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3. EGLISE : RESTAURATION CLOCHES.

La maintenance et la vérification annuelle de l'horloge, des cloches et du paratonnerre de l'église sont confiés depuis le 1^{er} janvier 2009 à l'entreprise Alain MACE 22950 TREGUEUX. Le rapport de vérification est ensuite transmis à la commune avec le cas échéant les propositions de devis correspondants aux besoins de réparation ou mises aux normes identifiés.

Suite à la vérification 2017, deux devis ont été adressés par la société MACE :

- Remplacement du moteur de tintement de la cloche 2 pour 1 514,54 € TTC et,
- Travaux de remplacement du joug de suspension de la cloche 4 pour 3 455,90€ TTC

Compte tenu de tous les autres travaux déjà engagés (vitraux) ou à engager (purges des façades suite aux chutes de tuffeau) pour l'église,

- après consultation pour avis, de la société BODET qui intervenait sur la commune avant 2009, qui confirme « le mouton (pièce maîtresse pour la sécurité de la cloche) de la cloche 4 est déchiré en partie haute et propose une restauration plutôt qu'un remplacement pour 1 881,60 € TTC ,
- sachant que les résultats de la consultation lancée dans le cadre de la mutualisation des contrôles réglementaires des communes de la CCCD vont être connus mercredi prochain le 30 mai, notamment concernant le contrôle des cloches,

M le maire propose de surseoir à la décision pour ces restaurations, ce que le conseil municipal approuve.

4. TARIFS PERISCOLAIRES

La communauté de Communes Châteaubriant-Derval préconise pour les communes rattachées au PEDT intercommunal les tarifs horaires suivants pour les activités périscolaires en ce qui concerne l'année scolaire 2018/2019 :

Tarif	Quotient familial	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
<i>Tranche 1</i>	Inférieur à 400 €	0,84 €	0,88 €

<i>Tranche 2</i>	Entre 400 et 650 €	0.96 €	1.00 €
<i>Tranche 3</i>	Entre 651 et 950 €	1.08 €	1.12 €
<i>Tranche 4</i>	Entre 951 et 1 250 €	1.16 €	1.20 €
<i>Tranche 5</i>	Supérieur à 1 251 €	1.28 €	1.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'application des tarifs proposés à compter de la prochaine rentrée scolaire.

5. TARIFS CANTINE.

M le maire rappelle qu'en 2017 la commune a retenu Océane de Restauration. pour la fourniture des repas cantine, en liaison froide, pour 1 année reconductible 2 fois.

Par courrier du 22 mai 2018, se référant aux termes du marché en cours, Océane de Restauration informe d'une augmentation de 1,05% du prix de ses repas à compter de la prochaine rentrée scolaire jusqu'au 31 août 2019.

Considérant le nombre moyen de repas servis en 2017 (24) et le coût du service restant à la charge de la commune plutôt à la hausse (11 900 €/an) du fait de l'effectif en baisse,

Considérant les prix facturés aux familles dans les communes voisines,

Il est proposé de reconduire les tarifs facturés depuis la rentrée 2015/2016 à savoir :

- repas enfants 3,70 €
- repas adultes 6,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs tels que prévus ci-dessus.

6. FOURNITURES SCOLAIRES.

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 53 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie Les Saveurs en Nord.

7. PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE.

M le maire rappelle le montant inscrit à l'article 615231 *entretien et réparation voirie* au budget prévisionnel 2018 à savoir 60 000 €.

Après réflexion de la commission voirie qui écarte pour cette année la réalisation de PATA (Point à temps Automatique) ;

Considérant l'estimatif établi par JCLMO pour un enduit superficiel à réaliser sur la voirie du lotissement la Censive, il propose au conseil municipal de lancer une consultation qui intégrerait

- la réalisation de cet enduit bicouche à la censive et,
- des travaux de remise en état sur environ 9 km de chemins communaux (arasement, curage, et apport de pierre si nécessaire) ;

Sachant que la remise en état d'une portion du chemin St Bernard, situé en mitoyenneté avec la commune de Riaillé pourra être prise en charge pour moitié par Riaillé qu'il convient de solliciter,

Considérant la liste des autres chemins retenus pour ces travaux à concurrence de l'enveloppe budgétaire prévue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de lancer une consultation pour la réalisation d'un enduit superficiel à la censive,
- de lancer une consultation pour des travaux de remise en état de 9 km environ de chemins communaux (arasement, curage, et apport de pierre si nécessaire),
- de solliciter la commune de Riaillé pour une participation de moitié sur la base de l'estimatif établi.
- De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces travaux.

8. DERNIERES DECISIONS :

- **Boulangerie épicerie/climatisation de la réserve** : signature d'un devis de 2 520 € TTC LECOQ Equipements de Petit Mars pour la fourniture et l'installation d'un climatiseur dans le local de stockage.

9. AFFAIRES DIVERSES

- **Salle l'Asphodèle/entretien du sol** : demande d'intervention ponctuelle pour essai de l'entreprise AGYPRO de châteaubriant.
- **Espace Artisanal** : M le maire informe que des travaux plomberie EP et EU vont devoir être réalisés suite à l'ouverture des 2 nouveaux compteurs EP. Par ailleurs il confirme que l'entretien des surfaces attenantes aux locaux est bien réalisé par la commune. Enfin pour répondre à une demande formulée par Atelier MODULO, concernant la façade de son local, ce dernier change sa fenêtre et la commune prend en charge la modification du bardage et de l'ossature bois pour un estimatif de 500 €.
- **Enquête publique** : avis d'ouverture d'enquête publique (du 14 juin au 16 juillet 2018) portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien (4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison) sur le territoire des communes de Moisdon-la-Rivière, Erbray et Petit-Auverné, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/073 du 23 mai 2018.

Séance levée à 22h35

A Le Grand-Auverné, le 4 juin 2018
Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD